



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.10, 3.12 et 3.5

N° de la demande : 2013-2108
Demande : Nouvelle étiquette ou modification des étiquettes de produit – mélanges en cuve; Nouvelle étiquette ou modification des étiquettes de produits – nouveau site ou culture hôte; Nouvelle étiquette ou modification des étiquettes de produits – cultures de rotation et délai avant la plantation
Produit : Herbicide en suspension Converge Pro
N° d'homologation : 27446
Matière active (m.a.) : Isoxaflutole
Numéro de document de l'ARLA : 2416455

Objet de la demande

La présente demande vise à inclure le soja tolérant l'isoxaflutole en tant que nouvelle culture hôte pour les applications de surface en présemis et en prélevée d'herbicide en suspension Converge Pro, seul aux doses figurant sur l'étiquette ou en mélange en cuve avec un herbicide glyphosate, et à réduire l'intervalle de réensemencement du blé d'hiver de quatre mois à trois mois.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

L'herbicide en suspension Converge Pro destiné au soja tolérant l'isoxaflutole correspond au profil d'emploi homologué de cette matière active. L'exposition potentielle des préposés au mélange, au chargement et à l'application ainsi que des travailleurs qui se rendent dans les champs traités ne devrait pas dépasser l'exposition actuelle des produits homologués. Aucun risque préoccupant n'est envisagé si toutes les instructions figurant sur l'étiquette sont respectées.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus d'isoxaflutole n'a été fournie avec la présente demande. Pour les besoins de cette demande, on a donc réévalué des données provenant d'essais en champ réalisés antérieurement sur le soja tolérant l'isoxaflutole. En outre, on a réévalué des données sur le processus de transformation du soja traité pour déterminer le potentiel de concentration de résidus d'isoxaflutole dans les denrées transformées. Ces données ont été jugées adéquates pour étayer les changements proposés sur l'étiquette de l'herbicide en suspension

Converge Pro.

Plus précisément, les modifications relatives à l'ajout du soja tolérant l'isoxaflutole en tant que nouvelle culture hôte, la réduction de l'intervalle de réensemencement du blé d'hiver de quatre mois à trois mois et le remplacement de la liste de marques de commerce de partenaires de mélange en cuve au glyphosate par le terme plus général « glyphosate » sont étayés du point de vue des résidus dans les aliments.

Limites maximales de résidus

Les résidus d'isoxaflutole et du métabolite RPA 202248 seront couverts par la LMR de 0,05 ppm précédemment établie dans et sur les graines de soja séchées.

Suite à l'examen de toutes les données disponibles, on peut soutenir l'utilisation de l'isoxaflutole en application terrestre en présemis ou en prélevée pour supprimer les dicotylédones sur le soja tolérant l'isoxaflutole, du point de vue de l'exposition aux résidus dans les aliments. La modification de l'intervalle de rotation des cultures de blé d'hiver de quatre à trois mois est également acceptable. Les résidus d'isoxaflutole et du métabolite RAP 202248 dans ces denrées à des teneurs ne dépassant pas la LMR déjà établie de 0,05 ppm ne présenteront de risque sanitaire inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

L'ajout du soja tolérant l'isoxaflutole sur la liste des cultures traitées sur l'étiquette de l'herbicide en suspension Converge Pro ne devrait pas présenter de risque supplémentaire pour l'environnement par rapport aux emplois actuellement homologués sur le maïs de grande culture. L'isoxaflutole est une matière active qui dispose d'une homologation complète sans exigence de données additionnelles sur l'environnement. Pour faciliter l'évaluation des risques de l'exposition pour la santé humaine, on a modélisé les taux d'isoxaflutole plus ceux de son produit de transformation majeur RPA 202248 dans les sources d'eau potable, et on a examiné des données sur la surveillance des eaux de surface provenant des États-Unis. Aucune nouvelle donnée sur l'environnement n'a été initialement soumise avec la présente demande, mais on a pris en compte des données supplémentaires de surveillance des eaux provenant des États-Unis.

Les énoncés d'atténuation des risques environnementaux qui figurent actuellement sur l'étiquette du produit concernant le maïs de grande culture sont adéquats pour atténuer les risques pouvant découler de l'utilisation sur le soja tolérant l'isoxaflutole.

Évaluation de la valeur

Le soja tolérant l'isoxaflutole est une nouvelle variété de soja génétiquement modifiée qui présente deux caractéristiques de tolérance aux herbicides, à savoir à l'isoxaflutole et au glyphosate.

Les dommages (évalués visuellement en pourcentage par rapport à une culture témoin non traitée) observés sur 14 variétés de soja tolérant l'isoxaflutole après application de l'herbicide en suspension Converge Pro à la dose de 105 g m.a./ha figurant sur l'étiquette et à une dose double correspondant à 210 g m.a./ha étaient indétectables ou mineurs. Les résultats relatifs au rendement, exprimés en pourcentage d'un témoin non traité sans mauvaises herbes, ont confirmé que le soja tolérant l'isoxaflutole présente une marge de sécurité adéquate lorsque l'herbicide en suspension Converge Pro est appliqué conformément aux directives de l'étiquette.

Trois mois après l'application de l'herbicide en suspension Converge Pro à la dose unique ou double figurant sur l'étiquette, les dommages sur le blé d'hiver étaient indétectables. Les résultats relatifs au rendement, exprimés en pourcentage d'un témoin non traité, ont confirmé que le blé d'hiver, en tant que culture de rotation avec un intervalle de trois mois, présente une marge de sécurité adéquate lorsque l'herbicide en suspension Converge Pro est appliqué conformément aux directives de l'étiquette.

L'ajout du soja tolérant l'isoxaflutole sur l'étiquette de l'herbicide en suspension Converge Pro donnera plus de flexibilité aux producteurs afin d'utiliser des modes d'action doubles pour le traitement rapide non sélectif et les applications en prélevée de manière à obtenir une suppression à large spectre des graminées et des dicotylédones, notamment plusieurs espèces qui résistent aux groupes 2, 5 et 9 d'herbicides.

Le blé d'hiver est une culture de rotation importante après le soja. La réduction de l'intervalle de réensemencement du blé d'hiver de quatre à trois mois donnera aux producteurs davantage d'options de cultures de rotation.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui de l'herbicide en suspension Converge Pro et a déterminé qu'ils sont suffisants pour ajouter une nouvelle culture hôte et réduire l'intervalle de réensemencement du blé d'hiver de quatre à trois mois avec l'isoxaflutole.

Références

PMRA

Doc No.

Référence

2293185: March 20, 2013. Converge Pro Suspension Herbicide (isoxaflutole): For use in isoxaflutole-tolerant soybeans. Authored by Bayer CropScience. DACO 10. pp 111.

Autres renseignements examinés

1857396 February 2004. United States Department of Agriculture (USDA). Pesticide Data Program Annual Summary, Calendar Year 2002. Science and Technology Programs, Agricultural Marketing Service, USDA. DACO 8.6.

2312778 May 2012. United States Department of Agriculture (USDA). Pesticide Data Program Annual Summary, Calendar Year 2010. Science and Technology Programs, Agricultural Marketing Service, USDA. DACO 8.6.

2312780 February 2013. United States Department of Agriculture (USDA). Pesticide Data Program Annual Summary, Calendar Year 2011. Science and Technology Programs, Agricultural Marketing Service, USDA. DACO 8.6.

2385755 2014. United States Geological Survey (USGS). USGS National Water Quality Assessment (NAWQA) program surface water and groundwater monitoring data for isoxaflutole. Downloaded January 22, 2014. http://cida.usgs.gov/nawqa_public/apex/f?p=136:1:0. DACO 8.6.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.